Direction générale de l'aviation civile

Décision DTI/D nº 12245 du 6 juin 2005 portant délégation du directeur de la technique et de l'innovation enqualité de personne responsable des marchés

NOR: EQUA0510260S

L'ingénieur général des ponts et chaussées, directeur de la technique et de l'innovation,

Vu le code des marchés publics, et notamment son article 20 ;

Vu l'arrêté du 18 avril 2005 portant désignation des personnes responsables des marchés à la direction générale de l'aviation civile,

Décide :

Article 1er

Le directeur de la technique et de l'innovation, personne responsable des marchés de l'ensemble des services de la DTI, donne délégation de signature aux agents dont les noms suivent :

M. Camelin (Jean-Pierre), ingénieur général des ponts et chaussées, MM. Ades (Bernard), Cahuzac (Robert), De Grado (Jean-Marc), Kerlirzin (Philippe), Dujardin (Patrick), Crebassa (Philippe), Sagnier (Yves), ingénieurs en chef des ponts et chaussées, M. Perbost (Gilles), ingénieur des ponts et chaussées, MM. Pomeret (Jean-Marc) et Monjaret (Gérard), ingénieurs principaux d'études et d'exploitation de l'aviation civile, MM. Lenguin (Pierre) et Marie (Claude), attachés principaux d'administration de l'aviation civile.

Article 2

La délégation mentionnée à l'article 1^{er} est attribuée aux agents précités à l'effet de signer dans la limite de leurs attributions les marchés en procédure adaptée d'un montant inférieur à 25 000 euros (HT), les procès-verbaux relatifs aux marchés, conventions et avenants, la certification du service fait et la constatation des droits à acomptes.

L'ingénieur général des ponts et chaussées, Directeur de la technique et de l'innovation, J.-M. Faysse